

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

15-06-14

Dossier complet le

15-06-14

N° d'enregistrement

F08216 P0780

1. Intitulé du projet

Protection de berge - LAC D'ANNECY
Muret sinistré à reconstruire TALLOIRES/Angon

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom **BERTHERAT DIT PACCARD** Prénom **Françoise**

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
	muret 26 ml hauteur 1m60

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

reconstruction d'un muret
schéma de principe joint au devis annexé.

4.2 Objectifs du projet

Reconstruire le muret sinistré sur domaine privé.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

- terrassement,
- Empierrement et gravier concassé de réglage.
- mise en place de blocs béton armé côté terre avec ancrage par cannes et chaînage.
- coulé de béton pour solidifier l'ensemble
- remblais et engazonnement
- sur l'ensemble du muret préfabriqué ($h = 1,30m$) réalisation d'un parement en pierres appareillées calibrées pour intégration à l'environnement du site

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- promenade piétons/touristes sur domaine privé
- baignade depuis le muret reconstruit.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

DREAL 74 Dossier de Déclaration (Code de l'Environnement)
DDT 74 Dossier d'autorisation de travaux (CG 3 P)
STAP 74 Site inscrit Lac d'Annecy (Avis favorable STAP)
"Avis Consultatif"

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Autorisation de travaux

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
muret 2 eml hauteur 1m60	devis joint en annexe 71 332,75 euros TTC

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

TALLOIRES

Angon

LAC D'ANNEY

Haute-Savoie

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

TALLOIRES (74)

^{d'un sinistre}
4.7 S'agit-il d'une ~~modification/extension~~ d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui



Non



4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui



Non



4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui



Non



Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Tourisme estival
Aire de jeux / Camping

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui ☐Non ☐

Si oui, intitulé et date
d'approbation :
Précisez le ou les
règlements applicables à
la zone du projet

P.L.U
le 04 février 2013

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐Non ☐

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	TALLOIRES / Angon (74) LAC D'ANNECY
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPR 19 septembre 2008 Règlement F I (annexé au dossier) Sensibilité publique Marché pied 3 m 25
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☒	☐	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	2,200 Km
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☐	☒
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? ☐ ☒ Est-il concerné par des émissions lumineuses ? ☐ ☒		
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? ☐ ☒		
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? ☐ ☒ Si oui, dans quel milieu ?		
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? ☐ ☒		
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? ☐ ☒		
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? ☐ ☒		

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐

Non ☒

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐

Non ☒

Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Une étude d'impact n'est pas nécessaire ;
le projet concerne la reconstruction
du mur existant sinistré, à l'identique.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- devis + schéma de principe des travaux
- montage photo muret reconstitué
- règlement F. règlement I "Occupation des sols"

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Fait à

Annecy

le,

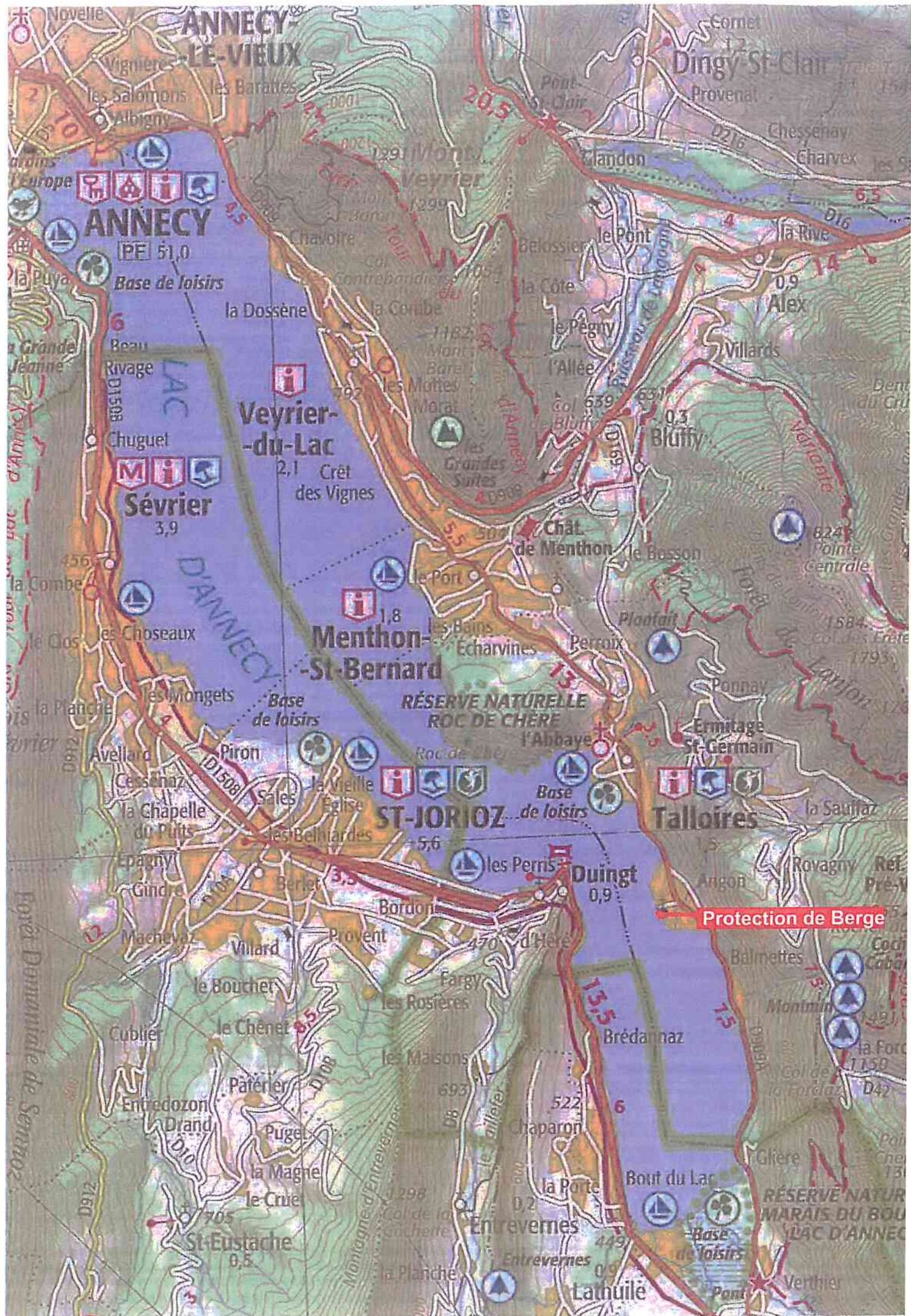
07/06/2016

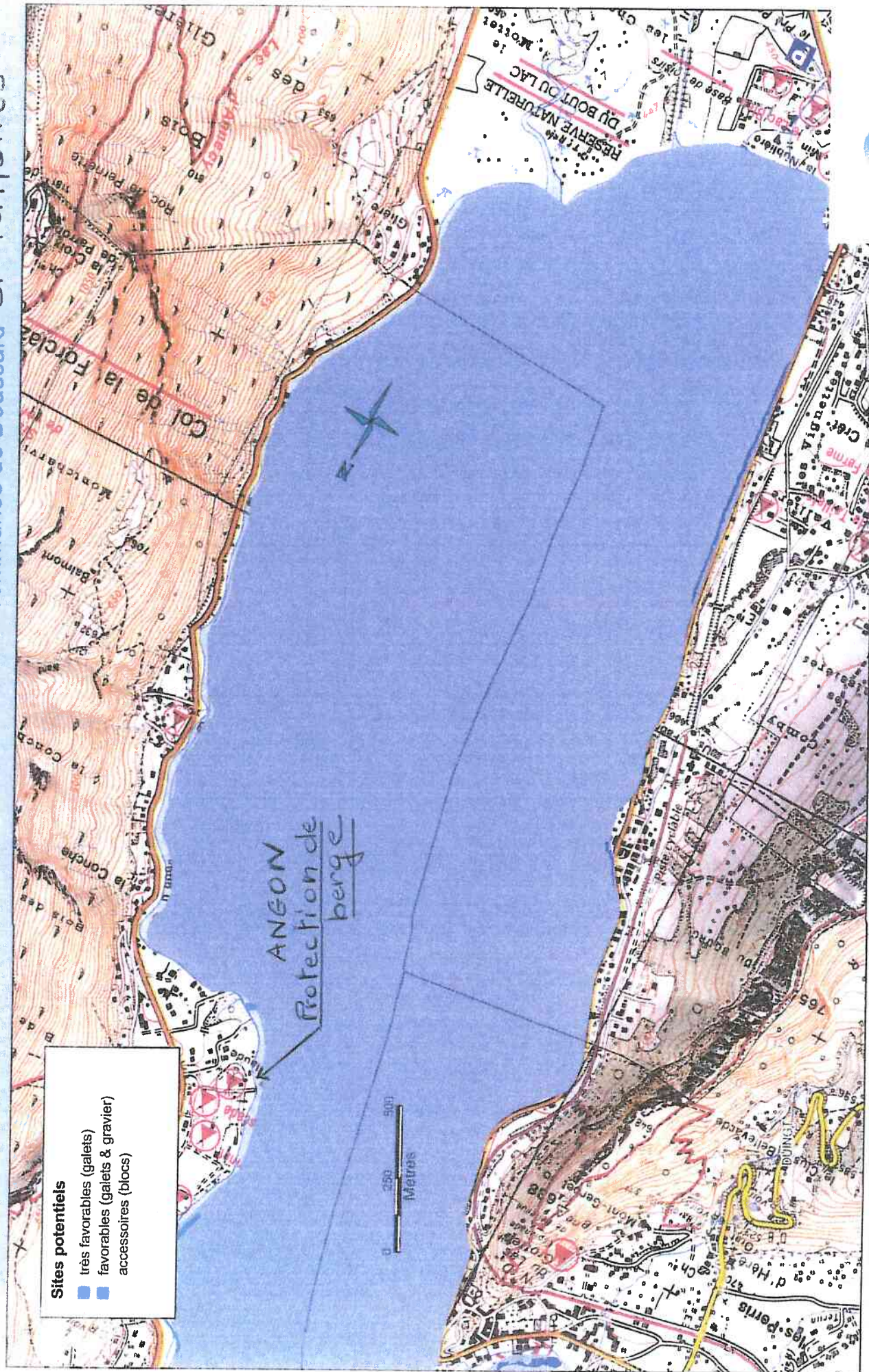
Signature



Projets nouveaux			Règlement F Type de zone : Montée des eaux du lac d'Annecy prescriptions faibles	
Prescriptions				
Règles d'urbanisme	Règles de construction	Règles d'utilisation et d'exploitation		
				1. Pour tout projet de bâtiment dont les fondations descendent en dessous de la cote 448.1m NGF
X				1.1. La réalisation d'une étude géotechnique est recommandée. Celle-ci devra spécifier les modalités de la construction du bâti des parcelles concernées par le projet. A défaut de réalisation, de l'étude mentionnée ci-dessus, les prescriptions 1.2, 2.1 et 2.2 devront être respectées.
		X		1.2. Aucune pièce d'habitation ou infrastructure essentielle au fonctionnement normal du bâtiment (chaudière, ascenseur...) ne sera réalisée en dessous de la cote 448,1m NGF (sauf si technique de mise hors d'eau capable de résister à une submersion prolongée).
				2. Occupations et utilisations du sol
		X		2.1. Lesté les piscines dont la cote de fond est inférieure à 448,1m NGF afin de compenser la poussée d'Archimède (en cas de vidange de la piscine).
		X		2.2.. Les matériaux sensibles (polluants ou dangereux) seront installés au dessus de la cote 448,1m NGF, ou seront stockés dans une enceinte étanche, fermée, lestée ou arrimée.

Projets nouveaux			Règlement I Type de zone : risque torrentiel prescriptions faibles
Prescriptions			
Règles d'urbanisme	Règles de construction	Règles d'utilisation et d'exploitations	
			1. Tout bâtiment
X			1.1. L'emprise au sol des constructions, remblais ou autres dépôts restera inférieur à 20% de la surface du terrain. Les remblais et constructions existantes seront comptabilisés dans cette limitation.
X			1.2. Les constructions nouvelles devront présenter leur plus petite dimension de façade perpendiculairement à la ligne de plus grande pente.
X			1.3. Les redans ou angles rentrants de façades exposées sont interdits sur toute la hauteur du rez de chaussée.
		X	1.4. Aucune pièce d'habitation ne sera réalisée au-dessous de la cote TN + 0.5 mètre (cote de référence).
X			1.5. Sur les façades exposées, les ouvertures seront situées au-dessus de la cote TN + 0.5 mètre.
	X		1.6. Les réseaux d'assainissement et d'alimentation en eau potable doivent être étanches et pouvoir résister à des affouillements, des tassements ou des érosions localisées.
	X		1.7. Sous la cote TN + 0.5 mètre, le bâtiment sera pourvu d'une technique de mise hors d'eau (exemple : cuvelage). En l'absence de réalisation de cette technique de mise hors d'eau, les équipements (coffret électrique, chaudières, ballon d'eau chaude, installation téléphonique...) et matériaux sensibles seront installés au dessus de la cote de référence ou dans une enceinte étanche, fermée, lestée ou correctement arrimée. Le tableau de distribution électrique doit être conçu de façon à pouvoir couper facilement l'électricité dans tout le niveau inondable, sans couper dans les niveaux supérieurs.
	X		1.8. Toutes les structures ou matériaux putrescibles ou sensibles à la corrosion situés en dessous de la cote de référence doivent être traités avec des produits hydrofuges ou anti-corrosifs et régulièrement entretenus.
X			1.9. L'implantation d'équipements sensibles (santé, sécurité, éducation, centre de vacances ou de loisirs) est autorisée sous réserve de respecter le point 1.10.
	X		1.10. Réaliser une étude hydraulique spécifiant les modalités de construction du projet cité au point 1.9.
X			1.11.L'implantation de camping / caravanage est interdit.
X			1.12. Sont admises les constructions nécessaires au bon fonctionnement des campings, mais sans extension du terrain aménagé, ni augmentation de la capacité.
			2. Occupations et utilisations du sol.
		X	2.1. Les terrassements, accès, aménagements, clôtures et parcs ne devront pas perturber l'écoulement des eaux en cas de crues : pas de murs pleins, ni soubassements de clôture.
		X	2.2. Le stockage de produits toxiques ou dangereux ou de flottants n'est autorisé sous la cote TN + 0.5 m qu'à l'abri d'enceintes résistant à des surpressions égales à 1.5 fois la pression hydrostatique (les citernes de toutes natures ou cuves devront être lestées ou suffisamment arrimées, résister à la pression hydrostatique et leurs orifice non étanches et branchements sensibles situés au-dessus de la cote de référence).







ANGON

This is an aerial photograph of a coastal area, likely in Madagascar, showing a dense network of yellow-outlined property boundaries. The land is divided into numerous rectangular and irregular plots. Some plots contain buildings, while others are open land or vegetation. A red circle is drawn on the left side of the image, highlighting a specific plot. The word 'ANGON' is written in large, bold, black letters on a green rectangular background in the upper center. The text 'Protection de Berge' is written in white on a red rectangular background in the lower right. The bottom left corner shows a dark, textured area, possibly water or a different type of terrain.

Protection de Berge















Montage photo
Mur reconstitué

**Installations, ouvrages, travaux ou activités
dans le lit mineur des cours d'eau**

**DOSSIER DE DÉCLARATION
(Articles L 214-1 à L 214-6 du Code de l'Environnement)**

Le présent formulaire a pour objet de permettre aux personnes morales ou physiques qui souhaitent réaliser des travaux dans le lit mineur des cours d'eau de déposer un dossier comprenant toutes les pièces prévues par les articles R 214-32 à R 214-40 du Code de l'Environnement.

Il n'est valable que pour certains travaux soumis à déclaration en application du titre 3 (impacts sur le milieu aquatique ou sur la sécurité publique) de la nomenclature, reprise à l'article R 214-1 du Code de l'Environnement, au titre des rubriques qui figurent ci-dessous :

- Rubrique 3110 :** installations, ouvrages, remblais et épis, dans le lit mineur d'un cours d'eau, constituant un obstacle à la continuité écologique et entraînant une différence de niveau inférieure à 50 cm entre l'amont et l'aval de l'ouvrage
- Rubrique 3120 :** installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou en travers du lit mineur d'un cours d'eau, ou conduisant à la dérivation d'un cours d'eau, sur une longueur de cours d'eau inférieure à 100 m
- Rubrique 3130 :** installations ou ouvrages ayant un impact sensible sur la luminosité du cours d'eau, sur une longueur inférieure à 100 m
- Rubrique 3140 :** consolidation ou protection de berges par des techniques autres que végétales vivantes, sur une longueur inférieure à 200 m
- Rubrique 3150 :** installations, ouvrages, travaux ou activités, dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole des crustacés et des batraciens (surface de frayères inférieure à 200 m²)
- Rubrique 3210 :** entretien de cours d'eau ou de canaux, le volume annuel des sédiments extraits étant inférieur ou égal à 2000 m³/an

Dans tous les autres cas (projets soumis à d'autres rubriques de la nomenclature ou à autorisation), un dossier spécifique, conforme aux attendus de l'article R 214-32 du Code de l'Environnement, sera nécessaire.

Par ailleurs, dans tous les cas et en fonction des caractéristiques de votre projet, le service chargé de la police de l'eau est susceptible de vous demander des compléments d'information, voire la constitution d'un dossier spécifique.

Dossier (avec les annexes) à renvoyer en 3 exemplaires à :

DDT – Service Eau-Environnement
15 rue Henry Bordeaux
74998 ANNECY CEDEX 9

A réception, l'administration examinera si la demande est complète, et si tous les éléments nécessaires à son instruction sont bien renseignés. Il vous sera alors délivré un récépissé de déclaration qui vous indiquera les délais d'instruction nécessaires par le service en charge de la police de l'eau.

Le cas échéant, ce service pourra être amené à vous demander des compléments ou des modifications de votre demande.

Pour toute question concernant le présent formulaire, vous pouvez contacter le Service Eau-Environnement dont les coordonnées figurent ci-dessus.

AVERTISSEMENT

Votre projet peut être soumis à des procédures et exigences réglementaires (Code de l'Urbanisme, Code de la Santé Publique, protection de la nature...) indépendantes de la réglementation "Loi sur l'Eau". Les avis et décisions prises dans le cadre de la police de l'eau ne vous dispensent en aucune façon de respecter les démarches au titre de ces autres procédures. Ces décisions sont également délivrées sous réserve des droits des tiers.

Installations, ouvrages, travaux ou activités dans le lit mineur des cours d'eau

DOSSIER DE DÉCLARATION

(Articles L 214-1 à L 214-6 du Code de l'Environnement)

IDENTITÉ DU DEMANDEUR

Nom (ou dénomination) : MADAME BERTHERAT DIT PACCARD Française

Agissant en qualité de : ☒ maître d'ouvrage ☐ mandataire du maître d'ouvrageStatut : ☒ particulier ☐ entreprise ☐ association foncière ☐ exploitation agricole☐ établissement public ☐ collectivité locale (autre que commune) ☐ commune☐ bureau d'étude ☐ autre (à préciser) :

N° SIRET :

Adresse : 41, rue Sommeiller

Commune : ANNECY Code postal : 74000

Personne à contacter :

Téléphone : 06 16 08 68 98 Fax : Portable : 06 23 43 24 70

Messagerie électronique : framboisegeorgese.haas.fr

LOCALISATION DE L'INTERVENTION

Commune	Lieu-dit	Cours d'eau ou ruisseau concerné (permanent ou non)	Masse d'eau concernée ¹
TALLOIRES (74)	ANGON		
	Petit lac Rive droite	LAC D'ANNECY	

Etes-vous propriétaire des terrains ? : ☒ oui ☐ non

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Justification du projet :

Sinistre : basculement du mur de quai vers le lac entraînant une forte dégradation du domaine privé (photos annexes au dossier)

Autorisation antérieure : indiquer ici si vous avez déjà bénéficié d'une autorisation (ou déposé un dossier de déclaration) pour des travaux de même nature et sur le même milieu, ainsi que la date de l'autorisation (ou du récépissé de déclaration)

Non

¹ Informations consultables sur Internet : <http://sierm.eaurmc.fr/geo-sdage/liste-fiches.php?dept=74>

**NATURE, CONSISTANCE, VOLUME ET OBJET
DE L'OUVRAGE, DE L'INSTALLATION, DES TRAVAUX OU DE L'ACTIVITÉ ENVISAGÉS**

**MESURES DE CONCEPTION PRISES POUR MINIMISER LES INCIDENCES
DE L'AMÉNAGEMENT OU DE L'INTERVENTION SUR LES MILIEUX AQUATIQUES**

Description résumée du projet

Travaux (mesures curatives)
Reconstruire le mur dont l'aspect sera sensiblement
identique à celui d'origine.
(photo annexée au dossier).

Nature des ouvrage, installation, travaux ou activités

- | | |
|--|--------------------|
| ☐ Ouvrages en travers du cours d'eau, remblais ou épis : | remplir le cadre A |
| ☐ Aménagement permettant le franchissement d'un cours d'eau : | remplir le cadre B |
| ☐ Consolidation, traitement ou protection de berges : | remplir le cadre C |
| ☐ Tranchée ou fouille, passage de canalisation : | remplir le cadre D |
| ☒ Réfection, entretien ou réparation d'ouvrage : | remplir le cadre E |
| ☐ Entretien du lit et des berges : | remplir le cadre F |

A – Installation, ouvrage, remblai ou épis dans un cours d'eau entraînant une différence de niveau entre l'amont et l'aval de l'ouvrage inférieure à 50 cm

NB : la différence de niveau à considérer est celle de la ligne d'eau pour le débit moyen annuel

Rubriques de la nomenclature applicables au projet (possibilité de réponses multiples) :

☐ rubrique 3110 ☐ rubrique 3120 ☐ rubrique 3150

Seuils : nombre : Espacement entre les seuils :m
 Longueur totale d'emprise sur le cours d'eau :
 Hauteur de chaque seuil :m m m m
 Largeur de chaque seuil :m m m m

Matériaux utilisés :

Dispositif de concentration des eaux d'étiage, description :

Autres dispositifs et commentaires :

Epis : nombre : Espacement entre les épis :m
 Longueur totale d'emprise sur le cours d'eau :
 Epis en rive droite, longueur :m m m m
 Epis en rive droite, hauteur :m m m m
 Epis en rive gauche, longueur :m m m m
 Epis en rive gauche, hauteur :m m m m

Matériaux utilisés :

Dispositifs spécifiques et commentaires :

B – Aménagement permettant le franchissement d'un cours d'eau

Rubriques de la nomenclature applicables au projet (possibilité de réponses multiples) :

☐ rubrique 3110 ☐ rubrique 3120 ☐ rubrique 3130 ☐ rubrique 3140 ☐ rubrique 3150

☐ Pont ☐ Passerelle ☐ Pont-cadre ☐ Passage busé ☐ Aménagement d'un passage à gué
☐ Installation temporaire d'un dispositif de franchissement ☐ Autre

Diamètre nominal : ou dimensions de la section hauteur/largeur :/ m

Capacité utile de transit : l/s ou m³/s

☐ L'ouvrage permet le transit de toute crue ☐ L'ouvrage est submersible sans risque de débordement

Longueur du linéaire de cours d'eau couvert : m

(Nota : dans le cas d'un ouvrage couvrant le cours d'eau de manière discontinue, indiquer la longueur cumulée)

Dispositif prévu pour respecter la pente naturelle du cours d'eau, description :
.....

Dispositif d'entonnement, description :
.....

Dispositifs prévus pour ralentir les écoulements dans le passage couvert, concentrer les eaux d'étiage et dissiper l'énergie en aval, description :
.....
.....

Epaisseur prévue pour le recouvrement du radier en matériaux de même nature que le cours d'eau : cm

(Nota : cette épaisseur ne peut être inférieure à 20 cm)

Dispositif d'éclairement naturel du passage couvert : ☐ oui ☐ non

Si oui, description :

Présence d'un passage à sec pour la petite faune : ☐ oui ☐ non

Autres dispositifs et commentaires :
.....
.....
.....
.....
.....

C – Consolidation, traitement ou protection de berges

Rubriques de la nomenclature applicables au projet (possibilité de réponses multiples) :

☐ rubrique 3120 ☒ rubrique 3140 ☐ rubrique 3150

Rive gauche : ^{droite} linéaire de berges retalutées.....26.....m hauteur/largeur (H/L) ou pente (%):.....1/1.....

dont linéaire de berge protégée exclusivement par technique végétale vivante :m

dont linéaire de berge protégée par autre technique :26..... m

☐ Protection mixte ☐ Enrochements libres ☐ Enrochements liaisonnés ☐ Gabions ☒ Perré, muret

Dans le cas de protections mixtes : hauteur enrochée.....m hauteur en protection végétale.....m

Rive droite : linéaire de berges retalutées.....m hauteur/largeur (H/L) ou pente (%) :.....

dont linéaire de berge protégée exclusivement par technique végétale vivante :m

dont linéaire de berge protégée par autre technique : m

☐ Protection mixte ☐ Enrochements libres ☐ Enrochements liaisonnés ☐ Gabions ☐ Perré, muret

Dans le cas de protections mixtes : hauteur enrochée.....m hauteur en protection végétale.....m

Dimension des blocs d'enrochement ou des matériaux de protection :

Dispositif de contrôle de l'érosion de pied, butée ou tapis, description détaillée :

Réglage de la plateforme de réception du mur
par empierrement et grozier concassé (≈ 0,30)
(voir schéma de principe joint au devis).

Autres dispositifs et commentaires :

D – Tranchée ou fouille, passage de canalisation

Rubriques de la nomenclature applicables au projet (possibilité de réponses multiples) :

☐ rubrique 3110 ☐ rubrique 3120 ☐ rubrique 3140 ☐ rubrique 3150

☐ En travers du cours d'eau ☐ En face externe de la berge ☐ En face interne de la berge

Passage de canalisation par : ☐ forage ☐ fonçage ☐ tranchée

☐ Eau potable ☐ Assainissement ☐ Gaz ☐ Electricité ☐ Autre (préciser)

Tranchée : longueur..... m largeur.....m profondeur.....m

Dispositif de recouvrement, description détaillée :

Autres dispositifs et commentaires :

E - Réfection, entretien ou réparation d'ouvrage

Rubriques de la nomenclature applicables au projet (possibilité de réponses multiples) :

☐ rubrique 3110

☐ rubrique 3120

☐ rubrique 3130

☒ rubrique 3140

☐ rubrique 3150

Description détaillée de l'ouvrage existant, problème à résoudre :

Mur sinistré - réfection

L'ouvrage existant était constitué de pierres maçonnées
(photos annexées au dossier).

Il appartient au riverain de protéger son terrain contre
les érosions du lac.

- ⇒ dépose partielle du mur resté en place ;
- ⇒ évacuation des matériaux "déchets" en site de recyclage ;
- ⇒ terrassement de rive en milieu aquatique (sur 1m50)
- ⇒ aucun remblais sur le lac
- ⇒ terrassement à terre :
remblais et terre végétale (enparanement) derrière
le mur reconstruit.
(voir schéma de principe joint au dossier).

Description détaillée de l'intervention à réaliser :

Intervention depuis la berge
par engins de chantier et maçons.

Protection du lac des eaux troubles (travaux)
par barrage 30ml "flottant"

F – Entretien du lit et des berges

Rubriques de la nomenclature applicables au projet (possibilité de réponses multiples) :

☐ rubrique 3120 ☐ rubrique 3130 ☐ rubrique 3150 ☐ rubrique 3210

Actions sur la végétation :

☐ Nettoyage des végétaux du lit ☐ Enlèvement d'embâcles ☐ Fixation d'embâcles

Enlèvement par : ☐ grappin ☐ pelleteuse ☐ manuel ☐ autre (préciser).....

☐ Traitement de la végétation des berges

☒ L'intervention sera conduite de manière différenciée sur les seuls végétaux instables ou dangereux pour la stabilité des berges, de manière à préserver l'ombrage naturel du lit

Actions sur les sédiments :

Rappels : - les extractions de matériaux dans le lit mineur sont par défaut interdites ; seuls peuvent être effectués les retraits ou déplacements de matériaux ;

- les matériaux mobilisés doivent être remis dans le cours d'eau, sauf à justifier l'infaisabilité de l'opération au regard notamment de la contamination des sédiments, des effets sur les habitats aquatiques à l'aval et des conditions technico-économiques ;

- le volume annuel ne peut être supérieur à 2 000 m³, sauf entretien régulier du propriétaire riverain.

☐ Scarification de banc ☐ Enlèvement atterrissements et îlots ☐ Dragage ☐ Curage

☐ Autre (préciser) :

Longueur..... m Largeur..... m Surface.....m²

Opération pluriannuelle : ☐ oui ☐ non

Volume annuel..... m³

☒ Les sédiments extraits le cas échéant ne seront en aucun cas déposés en bordure du cours d'eau, en zone inondable ni en zone humide

Les matériaux de bonne qualité et non infestés (plantes invasives) seront :

☐ remis en place dans le cours d'eau, à l'aval de l'intervention (préciser en quel point ou sur quel tronçon de quel cours d'eau) :

☐ évacués dans une décharge agréée (préciser) :

F – Entretien du lit et des berges (suite)

Motivations de l'intervention :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Description détaillée de la situation des matériaux à remobiliser par rapport au faciès naturel du lit et des berges (joindre un profil en long le cas échéant) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Justifications pour la non-remise dans le cours d'eau des matériaux :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Dispositifs spécifiques et commentaires :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

DOCUMENT D'INCIDENCES

Description du cours d'eau au droit du projet

Aspect général du lit

Secteur déjà fortement aménagé (enrochements, murets, redressement du lit effectué....) : ☒ oui ☐ non

☒ Secteur rectiligne ☐ Secteur sinueux

Préciser : Murets alignés sur propriétés voisines

Dimension du lit mineur

Largeur du lit mineur en fond :m

Largeur du lit mineur au sommet des berges :m

Lit à plusieurs bras ? ☐ oui ☐ non

En basses eaux, l'écoulement occupe la totalité du lit mineur ? ☐ oui ☐ non

Le tronçon connaît des assecs périodiques ? ☐ oui ☐ non

Préciser :

Constitution des berges

Rive droite : ☐ enherbée ☐ arbustive ☐ nue ☒ artificielle (mur, perré)

Rive gauche : ☐ enherbée ☐ arbustive ☐ nue ☐ artificielle (mur, perré)

Hauteur des berges

Rive droite : Am 60 m Rive gauche :m

Pente des berges

Rive droite : ☒ verticale ☐ inclinée hauteur/largeur (H/L) ou pente (%) :

Rive gauche : ☐ verticale ☐ inclinée hauteur/largeur (H/L) ou pente (%) :

Préciser

Nature des fonds

☐ Blocs, roches ☐ Argile en bancs ☒ Gravier ☐ Sables ☐ Limon ☐ Terre, vase

☐ Présence de végétation aquatique ☒ Présence d'algues ou mousses

Préciser :

Type d'écoulement sur la zone des travaux (considérer l'écoulement à débit moyen, hors période de crue ou d'étiage)

Vitesse moyenne de l'écoulement : ☐ rapide ☒ lente ☐ stagnante

Homogénéité de l'écoulement : ☐ présence de rapides ☐ présence de plats ☐ présence de profonds

Si présence d'une chute, hauteur : m

Préciser : barrope-déversoir

Canal du Thion / ANNECY

Description du milieu aquatique au droit du projet

Appréciation de la qualité des eaux : ☒ claire ☐ turbide ☐ polluée

Préciser : Loc d'Anney (pas de rejet direct)

Espèces piscicoles présentes : Loc d'Anney

☒ truites ☒ poissons blancs ☒ grenouilles, crapauds ☒ écrevisses ou autres crustacés

Éléments ou contexte justifiant le cas échéant l'absence de zones spécifiques à la vie aquatique, notamment piscicoles (zones de frayères, d'alimentation, de croissance) au droit et à l'aval du projet :

voir plan annexé au dossier

reproduction du corégone (sûrs potentiels)

Si présence constatée de frayère, superficie :m²

Contexte réglementaire et zones d'enjeux spécifiques

☒ Mon projet est compatible avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhône-Méditerranée² et, le cas échéant, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux directement concerné

Dans le cas contraire, il pourra être considéré comme non-recevable par l'administration

Les travaux sont situés : ☐ dans un site Natura 2000³ (préciser) :

☐ à proximité d'un site Natura 2000 (préciser) : distance.....

☒ éloigné d'un site Natura 2000 à 2,200 km

Les travaux : ☐ ont une incidence significative sur les habitats ou espèces du site Natura 2000 (dans ce cas, contacter impérativement le Service Eau-Environnement de la DDT en vue de l'établissement d'une note spécifique relative à l'incidence du projet sur les objectifs de préservation du site)

☐ ont une incidence limitée

☒ n'ont pas d'incidence

☐ Le projet est situé à l'intérieur d'une zone protégée par arrêté de protection de biotope ou de réserve naturelle³

☐ Le projet est situé à l'intérieur d'une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique ou Floristique de type I⁴

Nom du site signalé :

Autres précisions :

☐ Un captage d'eau potable se situe à l'aval proche de la zone d'intervention du projet (préciser) :

² Informations consultables sur Internet : www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr

³ Informations consultables sur Internet : http://carmen.application.developpement-durable.gouv.fr/30/DREAL_DIFFUSION_GEN93.map&extent=%28956076.6575473.961083.6583269%29

⁴ Informations consultables sur Internet : www.rdbmcm-travaux.com/spge/site_v2/article_znieff_produits.php?dep=74&nom_dep=Haute-Savoie

Incidence de l'aménagement sur les milieux aquatiques (hors phase de chantier)

Sur le milieu physique, les profils (lit, berges...), les conditions d'écoulement.....

R.A.S.

L'aménagement permettra-t-il la libre circulation des sédiments ?

☒ oui ☐ non ☐ partiellement (préciser) :

Sur la végétation (aquatique et des berges) :.....

R.A.S.

Sur la faune (y compris piscicole), les zones de croissance ou d'alimentation :.....

R.A.S.

Si destruction de frayère, estimation de la surface détruite m²

L'aménagement permettra-t-il la libre circulation (amont/aval) des poissons ?

☒ oui ☐ non ☐ partiellement (préciser) :

Mesures préventives et correctives prises pour la protection du milieu aquatique

Période d'intervention

Dates de réalisation du projet

Afin de protéger les espèces piscicoles dans les périodes sensibles de leur cycle biologique, l'intervention sera sauf cas particulier effectuée en dehors des périodes de reproduction.

☒ J'ai bien noté que les dates défavorables aux travaux sont en règle générale :

- présence majoritaire de truites et salmonidés : du 1^{er} novembre au 15 mars
- présence d'écrevisses : toute l'année

Dates souhaitées

Démarrage du chantier avant le : semaine 18/2014 Achèvement du chantier avant le : semaine 23/2014

☒ J'ai bien noté que l'administration pourra, en fonction des impératifs liés à la préservation des milieux, me notifier une date différente par prescription complémentaire au récépissé de la présente déclaration

Pêche de sauvetage

La réalisation d'une pêche électrique peut s'avérer dans certains cas nécessaire afin d'assurer le sauvetage du poisson le jour de l'isolement du chantier avant intervention des engins dans le lit mineur et, le cas échéant, pendant les travaux.

☒ La nécessité de réalisation d'une pêche de sauvetage me sera le cas échéant notifiée par l'ONEMA lorsque je l'informerai du démarrage du chantier (cf. paragraphe démarrage du chantier ci-après). Elle sera à ma charge financière

☒ Si la réalisation d'une pêche électrique de sauvetage m'est prescrite, celle-ci sera confiée à un organisme spécialisé et dûment autorisé par l'administration

☒ Je m'engage à ne pas démarrer les travaux avant réalisation de la pêche de sauvetage qui me sera prescrite le cas échéant

☒ Je m'engage à démarrer les travaux dans les plus brefs délais à l'issue de la pêche de sauvetage et, en tout état de cause, dans un délai maximum de 24 heures consécutives à cette pêche

Démarrage du chantier

Avertissement de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) et du Service Eau-Environnement

Oui → ☒ Je m'engage à avertir le service départemental de l'ONEMA (fax 04.50.62.10.77) et le Service Eau-Environnement (fax 04.56.20.90.04) dix jours avant le début des travaux

Conduite du chantier

Traçabilité des décisions – Réception de chantier

☒ Je m'engage à conserver les pièces relatives à la conduite du chantier (compte rendu de réunions, documents de récolement...), et à les mettre à la disposition du Service Eau-Environnement et du service départemental de l'ONEMA à l'occasion des visites de contrôles

Prévention des risques de pollution

☒ Je m'engage à proscrire tout rejet de matières polluantes ou de toxiques. En cas d'emploi de béton, les laitances de ciment et les eaux de lavage des toupies et matériels ne sont pas rejetées dans le cours d'eau. Des bâches de protection sont disposées dans le lit asséché pour récupérer les projections de ciment. Une attention particulière est portée aux risques de pollution par hydrocarbures (stockage des huiles, entretien des engins...)

☒ Je m'engage à mettre en œuvre toute disposition utile à la maîtrise de la remise en suspension des matériaux fins du lit (cf. paragraphe ci-après "Accès au chantier et isolement – Circulation des engins")

☒ Je m'engage à prévoir une zone adaptée pour le stationnement et l'entretien des engins (remplissage, nettoyage...), en dehors du lit mineur et hors de tout risque d'atteinte par les crues

Conduite du chantier (suite)

Accès au chantier et isolement – Circulation des engins

oui → Une piste d'accès provisoire sera aménagée pour l'acheminement des engins et des matériaux sur le site. Son implantation évite autant que faire se peut l'abattage d'arbres (notamment sur les berges), la fragilisation des berges, et le passage dans le lit : ☒ oui ☐ non

☒ Je m'engage à prendre toute disposition pour éviter l'émission de matières en suspension dans l'eau vers l'aval car elles colmatent les habitats et perturbent la physiologie des espèces piscicoles : il s'agit d'une obligation de résultat

Chantier en eau :

☒ Engins travaillant uniquement depuis les berges

☐ Impossibilité de travailler uniquement depuis les berges. Les engins circulent dans le lit mouillé exclusivement dans la zone de chantier isolée

☐ Impossibilité de travailler uniquement depuis les berges. Pour l'accès au site, les engins seront amenés à traverser le cours d'eau ou à circuler dans le lit mouillé en dehors de la zone de chantier isolée

Justification :

Pour la traversée du lit ☐ aménagement d'un passage à gué ☐ mise en place d'un passage busé provisoire

Isolement de la zone de travaux :

☐ Conduite du chantier lors d'un assec naturel

☐ Mise du chantier en assec artificiel Longueur de cours d'eau mise en assec :m

☐ Assec total ☐ Assec partiel sur une largeur de : m en rive ☐ gauche ☐ droite

☐ Les travaux seront réalisés avec la mise en place :

☐ d'une dérivation temporaire des eaux sans pompage. Si oui, indiquer l'emplacement de la dérivation sur le schéma

☐ d'une dérivation temporaire des eaux avec pompage. Si oui, indiquer l'emplacement de la dérivation et du pompage sur le schéma. Mettre en place un bassin de décantation

☐ d'une canalisation temporaire gravitaire des eaux. Si oui, indiquer le passage de la canalisation sur le schéma

☒ d'un isolement de la zone de travaux par un *barrage flottant 30 m p* ~~filtre de type boîte de paille, sacs de sable, ou bidim~~

☐ de batardeaux. Si oui, nature des batardeaux :

☒ Je m'engage au terme du chantier à démonter le dispositif de mise en assec par étapes successives afin d'effectuer une remise en eau progressive

Repliement du chantier

☒ Je m'engage à retirer à la fin du chantier tous les matériaux apportés et non utilisés

Evacuation des déchets et matériaux infestés

☒ Tous les déchets de chantier seront évacués en décharge autorisée

☒ En cas d'importation de terres végétales, celles-ci devront être exemptes de toutes formes d'espèces végétales invasives (renouée du Japon, balsamine de l'Himalaya...). Dans l'éventualité où, en dépit des précautions prises, ces espèces invasives auraient été importées sur le site, je m'engage à prendre immédiatement toutes les mesures nécessaires à leur non-prolifération, ainsi qu'à leur éradication et m'engage à évacuer en décharge autorisée les matériaux infectés par ces espèces invasives. Si ces mêmes espèces étaient d'ores et déjà présentes sur le site avant travaux, je m'engage à prendre les mêmes mesures

Remise en état des lieux et mesures compensatoires

Revégétalisation des berges ou reconstitution de la ripisylve

☒ Je m'engage à l'issue des travaux à reconstituer le lit et les berges perturbés par le chantier selon des caractéristiques semblables à celles d'origine. Les berges seront reconstituées par talutage en pente appropriée au site (la plus douce possible) en éliminant les espèces invasives (ambrosie, renouée du Japon...), et végétalisées avec des espèces autochtones adaptées aux bordures de cours d'eau (excluant en particulier le peuplier)

☒ Enherbement ☐ Mise en place d'une strate arbustive (espèces buissonnantes) ☐ Plantation d'arbres

Description des mesures prévues :

Terre végétale et enfoncement

Rétablissement de la diversité du cours d'eau

Description des mesures prévues (petits seuils, épis, dissémination de blocs, concentration des eaux d'étiage...) :

Amélioration de la libre circulation du poisson à l'amont ou à l'aval de l'intervention

Description des mesures prévues :

R.A.S.

Aménagements d'habitats d'espèces remarquables inféodées aux milieux aquatiques

Espèce(s) visée(s) :

Description :

Réalisation d'un schéma d'aménagement et d'entretien pluriannuel

Description (prestataire, échéance de réalisation) :

Autres mesures prévues

Description :

Moyens de surveillance si l'opération présente du danger, moyens d'intervention en cas d'incident ou d'accident

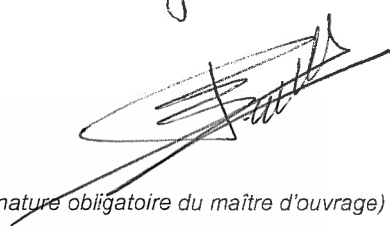
barrière de protection (30 ml)
sacs de sable

☒ En cas de problème ou d'incident, je préviendrai le Service Eau-Environnement (fax 04.56.20.90.04) et le service départemental de l'ONEMA (fax 04.50.62.10.77) dans les meilleurs délais

ENGAGEMENTS DU PÉTITIONNAIRE

Conformément à mes engagements, les modalités de réalisation des travaux décrites ci-dessus seront respectées, sauf indication contraire de l'administration et prescriptions particulières le cas échéant, imposées par arrêté préfectoral

Fait à Anancy le 07/04/2014


(signature obligatoire du maître d'ouvrage)

NOMBRE D'ANNEXES JOINTES :

PIECES A JOINDRE

Joindre obligatoirement tout document nécessaire à la compréhension du projet, notamment :

- ☒ plan de situation lisible avec localisation du projet (1/25 000^{ème})
- ☒ plan masse sur support cadastral (1/1000)
- ☒ schémas de principe, profils en long et en travers
- ☒ plans, coupes
- ☒ photos du site en l'état actuel (préciser les lieux de prise de vue)
- ☐ éventuellement report du schéma du projet sur les photos du site
- ☐ si nécessaire, note explicative et descriptive complémentaire